

"Qui es-tu, toi, pour me parler ?"

DE L'INGÉRENCE ÉDUCATIVE DANS L'ESPACE PUBLIC...

La désaffection des équipements socioculturels par des jeunes à qui ils sont destinés s'est développée au fil des années en même temps que leurs pratiques d'appropriation de nombreux espaces collectifs prenaient des formes préoccupantes.

Les municipalités, riches d'une longue expérience de l'animation (la paroisse et le patronage), investies récemment dans la prévention de la délinquance et son traitement cherchent maintenant à mettre en œuvre des politiques locales qui prennent en compte les jeunes qui, tout à la fois, évitent les réponses publiques conçues à leur intention, et se manifestent dans des espaces collectifs qui ne leur sont pas spécifiquement dédiés.

Dans ce contexte, des villes, des conseils généraux, des associations nous ont demandé d'intervenir pour des missions d'assistance aux élus sur les programmes municipaux, de restauration d'une dynamique éducative pour des quartiers "en panne", d'évaluation de la prévention spécialisée, de formation d'animateurs ou d'ALMS, etc.

Quelles que soient les entrées, les tailles des villes¹, deux questions taraudent les institutions locales :

- l'acheminement d'une réponse éducative aux jeunes qui incorpore de l'assistance et de l'encadrement ;
- la construction d'une autorité structurante que les jeunes soient capables de reconnaître.

Les jeunes occupent l'espace public

En travaillant avec les élus et les professionnels, on dégage une série de constats récurrents.

Dès lors que les jeunes échappent à l'influence de la famille, de l'école et des autres institutions structurantes, il leur reste l'espace public pour se construire une identité et comprendre les codes sociaux auxquels la communauté sociale attend qu'ils se conforment.

Les jeunes et la rue ont, de tout temps, entretenu des rapports problématiques, et notre société a plus que jamais du mal à organiser leur éducation au sein de cet espace où leur présence est plus visible, moins bien tolérée dès lors que le maître des lieux y est indistinct.

Si les espaces publics relèvent de la compétence de la commune et de l'autorité régalienne de la police et de la justice, en fait, on ne sait pas bien qui a la charge éducative d'y garantir les conventions et les règles d'usage.

À l'intérieur des institutions, l'école, la maison des jeunes, l'ANPE, le bus ou la poste, le stade, la piscine, les maîtres des lieux sont identifiables.

À leur périphérie immédiate, l'entrée du collège ou du centre social, l'arrêt de bus, le parvis de la poste - les habitants considèrent que les institutions sont responsables mêmes si elles sont juridiquement incompétentes.

Et dans le reste du territoire, les espaces interstitiels, la maîtrise des lieux n'est pas désignée, à tout le moins est-elle illisible pour les jeunes alors que les institutions locales tiennent pour évident qu'ils en connaissent les codes sociaux, n'en tiennent aucun compte, voire les contestent au principe de la construction de l'identité par le refus.

¹ Grenoble - Villeurbanne - Annecy - Le Mans - Troyes - Montpellier - Sète - Avignon - pour lesquelles nous avons conduit récemment des missions d'assistance technique et des recherches action sur ce sujet

Ils n'en repèrent pas les règles d'usage

En fait, les jeunes doivent souvent en repérer seuls les règles d'usage. Et quand ils décèlent un manque de cohérence entre celui qui est chargé d'édicter les règles, celui qui est chargé de les leur présenter, de les faire appliquer et, si nécessaire, de les leur rappeler, ils s'engouffrent, au risque de s'y perdre, dans les désajustements du système.

Lorsque l'espace public est leur principal lieu d'inscription sociale, les jeunes n'ont pas accès à d'autres identités qui leur permettraient d'être partie au contrat social. Dès lors, ils défendent, de manière souvent archaïque, leur territoire, et vont chercher à faire valoir leur identité spatiale dans d'autres lieux, l'entreprise, les loisirs, où ils font l'expérience de la disqualification sociale.

Familiers de la négociation systématique, ils discutent de tout, exigent des justifications et contestent toute forme d'autorité qu'ils n'ont pas eux-mêmes légitimée. "Qui tu es-tu, toi, pour me parler... ?"

Les institutions tentent de regagner du terrain

Sachant les formes de l'autorité injonctive obsolètes, et celles issues de la démocratie contestées par certains jeunes, les interventions publiques hésitent tout d'abord sur le bien fondé d'un surcroît d'intervention - franchir la ligne au-delà de laquelle l'interventionnisme deviendrait de l'ingérence éducative.

Elles tentent de restaurer l'hospitalité ambulatoire "aller vers" ou "vivre avec" chère à la prévention spécialisée, et à d'autres interventions (errance, toxicomanies,...)

Elles multiplient les lieux d'accueil et d'écoute libres d'accès, et installent, dans l'espace public, de nouveaux agents chargés de manifester les institutions, la loi, et de faire du rappel à la règle, les agents locaux de médiation sociale et les policiers de proximité.

Mais la pratique du volontariat, de la libre adhésion, est d'une efficacité réduite lorsque les jeunes sont dans l'évitement. La présence institutionnelle dans l'espace public nécessite la conception de nouvelles formes d'autorité.

L'absence actuelle de processus éducatif reconnu dans ces espaces engendre en effet un rapprochement problématique entre autorité et sécurité qui risque de n'aborder la structuration des jeunes que sous l'angle de la mise aux normes.

Des solutions qui s'inventent localement

Stimulés par la demande de paix publique, des élus, des associations, des collectifs locaux se mobilisent, associant la production de services à la mise en cohérence des exigences éducatives. Ces initiatives offrent un soubassement à la notion d'autorité et lui évitent la dérive vers un rapport de force vide de sens.

Les expérimentations que nous conduisons avec eux tentent de transformer des présences juxtaposées d'institutions en un système qui assume la responsabilité de l'éducation dans l'espace public.

Ces initiatives de recompositions de processus éducatifs tournés vers ceux qui les repoussent doivent être investies par tous les éléments de la "chaîne éducative", de l'élu jusqu'à l'agent d'exécution, faute de quoi l'agrégation des notions de proximité et de sécurité risque de confiner l'éducation à une seule fonction d'encadrement et de moralisation de l'espace public.

Gilbert BERLIOZ

Louis DUBOUCHET

Cabinet Dubouchet et Berlioz Consultants